

# Les mesures organisationnelles

Afin d'être mieux préparé au risque d'inondation, vous trouverez sur cette fiche des mesures organisationnelles à réaliser dès que possible.

Elles ont pour objectif :

- D'être préparé au risque,
- De mieux appréhender une crise,
- De limiter les accidents liés à la panique.

## CONSULTER QUOTIDIENNEMENT LES SITES INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX SUIVANTS



[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)



@Prefet83 @sdis83  
Page Twitter de votre commune



@DepartementVar @sdis83  
Page Facebook de votre commune

- **Objectif :** *Se tenir informé de la création et/ou de l'évolution d'un évènement dans votre département ou votre commune.*

## METTRE EN ŒUVRE ET FORMALISER UN PLAN DE GESTION DE CRISE DE L'ENTREPRISE (CF FICHE 8 : ÉLABORER SON PLAN DE GESTION)

- **Objectif :** *Appréhender la crise, limiter les dégâts.*

## IDENTIFIER UN LIEU DE MISE EN SÛRETÉ. IL DOIT ÊTRE :

- Hors d'eau
- D'une surface égale ou supérieure à 1m<sup>2</sup> par personne
- Accessible par l'intérieur du bâtiment
- Accessible par les secours depuis l'extérieur du bâtiment (présence de fenêtre)

- **Objectif :** *Se mettre en sécurité, éviter la mise en danger du personnel et du public.*

## METTRE EN PLACE UN AFFICHAGE DE GRANDE VISIBILITÉ INDICANT LES POINTS DE COUPURE DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE, DU RÉSEAU D'EAU ET DU RÉSEAU DE GAZ

- **Objectif :** *Appréhender la crise, limiter les dégâts.*

---

## ❑ RÉORGANISER LES STOCKAGES DANS LES RACKS

---

- ◆ Si possible, stocker tous les matériaux en hauteur.
- ◆ Sinon, stocker vos matériaux les moins dommageables le plus bas.

**En période de vigilance**, si vous en avez la possibilité, déplacez vos véhicules de fonction en zone non-inondable.

→ **Objectif :**  *Limiter les dégâts, réduire le temps de retour à la normale.*

---

## ❑ INTÉGRER LE RISQUE INONDATION DANS LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

---

→ **Objectif :**  *Éviter la mise en danger du personnel.*

---

## ❑ AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DES BIENS DOMMAGEABLES EN CUMULANT LES SOLUTIONS SUIVANTES :

---

- ❑ Identifier la possibilité d'utiliser des équipements standards.
- ❑ Souscrire un contrat de location, plutôt que de l'achat.
- ❑ Éviter d'être dépendant de fournisseurs pour la réparation ou le remplacement de matériels.
- ❑ Diversifier l'offre fournisseurs en privilégiant ceux en zone non inondable.

→ **Objectif :**  *Limiter les dégâts, réduire le temps de retour à la normale.*

---

## ❑ RÉALISER DES EXERCICES DE SIMULATION DE CRISE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

---

Ces exercices doivent être pratiqués au moins une fois par an. Ils permettent de tester votre dispositif de crise. Pour réaliser cet exercice, réalisez votre plan de gestion de crise.

→ **Objectif :**  *Appréhender la crise, limiter les dégâts, éviter la mise en danger du personnel et du public.*

## ☐ CONSTITUER UNE VALISE DE SECOURS/KIT D'URGENCE

Ce kit doit vous permettre de faire face à une situation d'urgence. Il doit être localisé **dans un endroit facile d'accès**, et doit contenir :



**Une lampe de poche**



**Des couvertures de survie et/ou des sacs de couchage**



**Une trousse à pharmacie**



**Un outillage de base (couteau multifonction, ouvre boîte...)**



**Des bouteilles d'eau**



**Des moyens de signalisations sonores (sifflets...)**



**Des denrées alimentaires non périssables (biscuits secs, conserves...)**



**Une radio à pile (et des piles)**



Pensez aussi, lors d'une situation d'urgence, à avoir un téléphone chargé au maximum.

→ **Objectif :** *Appréhender la crise, limiter les dégâts, éviter la mise en danger du personnel et du public.*